



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 novembre 2025.

N° 58 / 2025

Portant modification du plan de financement relative à l'opération d'investissement « Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao »

Présidence par : Madame BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 07 novembre 2025

Date de convocation : 30 octobre 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 9 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 5 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Madame MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		X	M. KOHUEINUI Atanase
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	M. TAKAMOANA Maniario
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. KAPIKURA Théodore
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIOE Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		



Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.2122-7 ;
- VU** la convention relative à des bâtiments publics pouvant servir d'abris de survie dans l'archipel des îles Tuamotu (Polynésie Française) en cas de survenance d'un événement météorologique majeur n°2021-2025 n° HC/22-21 signée le 29 avril 2021 entre l'Etat et la Polynésie Française ;
- VU** la délibération n°57 2024 Relative à l'opération d'investissement « Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao » ;
- VU** la délibération n°43 2025 portant modification du plan de financement de l'opération d'investissement « Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao » ;
- VU** la note descriptive de l'opération ;

Considérant que la commune n'a pas pu notifier la société chargée de la prestation d'étude relative à l'opération dans le délai imparti par l'arrêté de financement ;

Considérant que, de ce fait, la commune a perdu le financement initialement accordé et doit désormais procéder au dépôt d'un nouveau dossier de demande de financement ;

Considérant que la réactualisation des prix du marché, notamment pour les études géotechniques, les relevés topographiques, la maîtrise d'œuvre et les diagnostics structurels, conduit à une réévaluation du coût global de l'opération, désormais estimé à 15 983 850 F CFP TTC selon le plan de financement prévisionnel actualisé ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve l'opération « **Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao** » et **Adopte** le plan de financement, le dossier technique et le montant estimatif détaillé comme suit :

Désignation	HT	TVA	Montant TTC
Essai de sol – étude géotechnique G1/G2	1 200 000	156 000	1 356 000
Levé topographique terrain et scan bâtiment	1 395 000	181 350	1 576 350
Études de programmation et de maîtrise d'œuvre (phase conception)	3 500 000	455 000	3 955 000
Bureau d'études fluides (y compris assainissement)	2 600 000	338 000	2938000
Bureau de contrôle (phase conception)	450 000	58500	508 500
Diagnostic structurel de bâtiments existants	3 000 000	390 000	3 390 000
Vérification du dimensionnement structurel de l'existant	2 000 000	260000	2 260 000
TOTAL	14 145 000	1 838 850	15 983 850

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2025
987-200013456-20251117-DEL_058-2025-DE

 40 93 50 00

 BP 3884 - 98713 Papeete

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL HT	Opération TOTAL TTC (100%)	Convention abris (95% TTC)	COMMUNE (5% TTC)
14 145 000 FCFP	15 983 850 FCFP	15 184 657 FCFP	799 193 FCFP

ARTICLE 2 - Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 5 procurations)**

Contre :

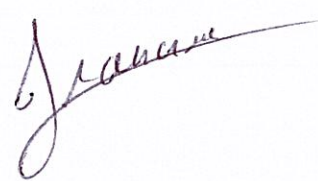
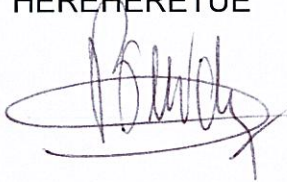
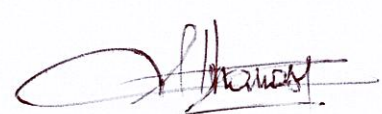
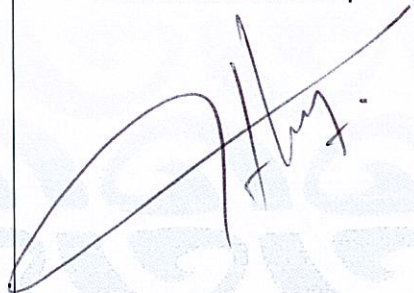


40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire  	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant modification du plan de financement relative à l'opération d'investissement
"Construction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes abri de survie à Hao"

RE
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/11/2025

987-200013456-2025-11-07-DEL_058-2025-DE